



Appel d'offres formation

MISE EN CONCURRENCE POUR : Bilan de Compétences / Bilan d'Orientation

① CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA DEMANDE

Le PLIE Lys-Tourcoing vise à favoriser l'accès à l'emploi durable de ses participants (Allocataires RSA, D.E.L.D., Séniors, T.H., Jeunes ...).

Le PLIE Lys-Tourcoing envisage d'intégrer des stagiaires dans une action « **Bilan de Compétences ou bilan d'orientation** ».

afin de permettre aux publics d'identifier :

- leurs connaissances,
 - leurs savoir-être,
 - leurs savoir-faire,
- et d'intégrer un parcours de formation ou un emploi.

La formation doit amener le stagiaire à être en capacité de construire un projet en tenant compte de ses compétences. Cela doit également lui permettre de s'orienter professionnellement.

② Public visé

20 stagiaires du territoire Lys-Tourcoing positionnés par le PLIE Lys-Tourcoing, après avoir reçu un avis favorable de la Cellule Prestations du PLIE.

Le public bénéficiaire accueilli par le prestataire sera hétérogène : jeunes ou adultes, avec ou sans expérience professionnelle.

Ces stagiaires auront la possibilité d'intégrer au fur et à mesure de leur positionnement, les différentes sessions de l'action ouvertes par le prestataire sur l'année 2019.



③ Modalités et obligations de mise en œuvre

La formation doit permettre au stagiaire de :

- Mieux se connaître professionnellement : aspirations et intérêts professionnels, atouts, freins à lever, projection vers un métier ou une formation, etc.
- Faire un état des lieux des compétences acquises et (éventuellement) transférables à d'autres métiers.
- Définir un plan d'action : étapes et moyens à mettre en œuvre pour valider son projet professionnel, identification de l'offre de formation, préconisations favorisant l'accès à l'emploi, etc.

Suivi de l'opération

Au démarrage de l'opération : Transmission par l'Organisme de formation d'une attestation de démarrage pour chaque stagiaire.

Tout au long de l'opération :

- L'Organisme de Formation se rapproche du PLIE Lys-Tourcoing en cas d'absence, de retards répétés ou pour tout autre problème rencontré ;
- Emargement systématique des stagiaires et du formateur chaque demi-journée.

Dès la fin de l'opération : Transmission par l'Organisme de Formation de l'attestation de fin de formation et du bilan de compétences ou d'orientation de l'opération pour chaque stagiaire.

Calendrier

L'action doit se dérouler sur l'année 2019, aussi il est attendu une planification des possibilités de positionnement de mars à décembre 2019.

L'intégration des stagiaires se fera en entrées et sorties permanentes selon les calendriers fournis par le prestataire.



④ Evaluation qualitative et quantitative de l'opération

- Restitution écrite du bilan final précisant les différentes étapes réalisées à remettre lors de la rencontre tripartite (Organisme de Formation/Prescripteur/Stagiaire).
- établissement d'un plan d'action réaliste visant la suite de parcours en formation ou dans l'emploi (savoir-être en entreprise, immersion professionnelle, action de formation qualifiante, VAE, accès à l'emploi...)
- qualité du suivi des stagiaires et méthodologie pédagogique mise en œuvre.

⑤ Modalités de financement

La participation du PLIE Lys-Tourcoing est calculée au prorata des heures de formation réellement effectuées par les stagiaires (arrêts maladies et reprise d'emploi d'une durée minimum de 6 mois, sur justificatifs, sont assimilés comme temps de formation effectif).

Modalités de paiement :

- Dès réception de l'attestation de démarrage des stagiaires, une convention est établie entre la Mission Emploi Lys-Tourcoing au titre du PLIE Lys-Tourcoing et l'Organisme de Formation.
- Le paiement de la participation financière du PLIE Lys-Tourcoing s'effectue sur la base d'un bilan transmis au plus tard deux mois après la fin de l'opération, comprenant : un bilan pédagogique, les états de présence signés par les stagiaires et le formateur, l'attestation de fin de formation, ainsi qu'une facture.

⑥ Obligations au titre du financement du Fonds Social Européen

Cette action bénéficie du concours du Fonds Social Européen. A ce titre, le porteur de projet bénéficiaire de l'aide attribuée partiellement ou en totalité doit s'engager à respecter les obligations ci-après qui seront reprises dans la convention attribuant l'aide européenne :

« J'assurerai les obligations en matière de publicité et d'information prévues par le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 et je prends note que ces obligations sont précisées par le règlement d'exécution (UE) N°821/2014 de la Commission Européenne du 28 juillet 2014 qui pose les caractéristiques techniques (charte graphique européenne) des emblèmes et logos prévus dans le règlement général.



Je m'engage à tenir une comptabilité séparée des dépenses et ressources liées à l'opération ou j'utilise une codification comptable adéquate. Je prends note qu'un système extra-comptable par enlissement des pièces justificatives peut être retenu, à condition qu'il comporte tous les éléments permettant en cas de contrôle, une reconstitution précise des dépenses et des ressources déclarées.

Je m'engage à conserver les pièces relatives à l'opération cofinancée pendant une période minimale de 10 ans à compter de la fin de l'opération.

Durant cette période, je m'engage à me soumettre à tout contrôle technique, administratif et financier, sur pièces et sur place, y compris au sein de ma comptabilité, effectué par le service instructeur ou toute autre instance nationale ou communautaire habilitée ».

⑦ Modalités de réponse et instruction

Documents à transmettre par l'Organisme de Formation

- Présentation de l'Organisme de Formation : numéro de déclaration d'activité, nom et fonction du responsable juridique, numéro de Siret ;
- Contenu de formation détaillé ;
- Organisation pédagogique préconisée (méthode, temps en centre, période(s) en entreprise, moyens humains et matériels, espaces pédagogiques, ...) ;
- Compétences du/des formateur(s) (CV à joindre) ;
- Outils permettant une évaluation tout au long de la formation ;
- Délais de mise en œuvre, ainsi qu'une proposition précise de calendrier de déroulement de l'action ;
- Budget détaillé permettant de déterminer un coût pédagogique heure/stagiaire en centre.

Critères de sélection des offres

Les dossiers seront instruits par le PLIE Lys-Tourcoing animé par la Mission Emploi Lys-Tourcoing, selon les critères suivants :

- Respect des attendus du présent appel d'offres ;
- Compétences et expériences de l'Organisme de Formation et de ses formateurs ;
- Coût de la formation ;
- Accessibilité et proximité du lieu de formation ;
- Moyens mis en œuvre pour l'accueil des stagiaires.



Modalités de réponse

Les réponses devront être envoyées en **2 exemplaires papiers** à :

Mission Emploi Lys-Tourcoing
200 rue de Roubaix - BP 50357 – 59336 TOURCOING CEDEX

ET

Un exemplaire électronique devra être envoyé à l'attention de :

Isabelle DELECLUSE – Chargée de projet formation,
i.delecluse@emploi-lystourcoing.fr

Et

direction@emploi-lystourcoing.fr

La date limite de dépôt est le 25 février 2019 à 12 heures.

Les résultats de la sélection seront communiqués le 28 février 2019.